

Paris, le **13 FEV. 2025**

LA MINISTRE CHARGÉE DES COMPTES PUBLICS

NOR ECOB2504653C

À

N° interne **DF-1BE-25-0021**

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES

ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

À L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES
RESPONSABLES DE LA FONCTION FINANCIÈRE
MINISTÉRIELLE, LES DIRECTEURS DES AFFAIRES
FINANCIÈRES ET LES RESPONSABLES DE PROGRAMME

Objet : Addendum à la circulaire relative au lancement de la gestion budgétaire 2025 et mise en place de la réserve de précaution

Réf : Circulaire du 22 novembre 2024 relative au lancement de la gestion budgétaire et mise en place de la réserve de précaution

Le présent addendum vient amender les modalités de calcul de la mise en réserve initiale énoncées dans la circulaire du 22 novembre 2024 relative au lancement de la gestion budgétaire et mise en place de la réserve de précaution, dans le contexte de révision du cadrage macroéconomique de la loi de finances.

Afin de préserver la complète capacité du gouvernement à disposer de leviers de régulation de la dépense de l'Etat en cours d'année, faire face aux aléas de gestion au cours de l'exercice et pour couvrir d'éventuels redéploiements en cohérence avec le principe d'auto-assurance, la mise en réserve initiale sera mise en œuvre selon les modalités prévues aux paragraphes I.a. à I.d. de la circulaire. **Le paragraphe I.e. est abrogé.**

Les modalités afférentes à la mise en place de cette réserve dans CHORUS à compter du chargement des crédits de la loi de finances initiale pour 2025 seront précisées par le bureau de suivi de l'exécution budgétaire de la Direction du Budget (1BE).

Pour le Ministre et par délégation
La directrice du budget

Signé électroniquement par : Mélanie JODER
Date de signature : 13/02/2025
Qualité : Directrice du Budget

Mélanie JODER

Diffusion générale